

**C. COMPTE-RENDU DETAILLE DES TRAVAUX  
DU SEMINAIRE**

- I. SEANCE D'OUVERTURE
- II. PANEL D'EMINENTES PERSONNALITES
- III. TABLE RONDE SUR LE RÔLE DE L'ÉDUCATION, LA SCIENCE, LA CULTURE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AU XXI EME SIÈCLE
- IV. TRAVAUX DES ATELIERS

## I. SEANCE D'OUVERTURE

1- Après avoir entériné la désignation du Professeur Iba Der Thiam, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal et celle de M. Josiah Mhlanga, Ministre Conseiller, Délégué permanent adjoint du Zimbabwe auprès de l'UNESCO, aux fonctions respectives de Rapporteur général et de Rapporteur général adjoint, la séance d'ouverture a eu le privilège d'entendre M. Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général chargé du Département Afrique, M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, S. E. Mme Aziza Bennani, Ambassadeur, Déléguée permanente du Maroc auprès de l'UNESCO, Présidente du Conseil exécutif, et S.E.M. Joey Mazorodze Bimha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Délégué permanent auprès de l'UNESCO, Président du Groupe africain à l'UNESCO.

2- Dans son mot de bienvenue, M. Nouréini Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général chargé du Département Afrique, après avoir brièvement retracé l'esprit et la méthode qui ont présidé à l'organisation de cette rencontre, a mis l'accent sur la nécessité de faire connaître la vision africaine du développement ainsi que les stratégies les plus appropriées pour traduire la volonté politique exprimée à Lusaka en actes concrets. Il a terminé en souhaitant que le Séminaire soit l'occasion pour les idées les plus novatrices de s'exprimer, de manière que cette réunion soit différente de toutes celles qui l'ont précédée.

3- Dans son allocution, la Présidente du Conseil exécutif a tenu à souligner l'importance que revêt le séminaire international au moment où le contexte international dominé par les événements du 11 septembre 2001 aux Etats Unis d'Amérique offrait, à l'humanité, l'occasion de réfléchir sur l'opportunité de la promotion d'un ordre mondial international plus juste et plus solidaire, prenant davantage en compte les intérêts et les aspirations du continent africain. Refusant la fatalité de la situation présente, elle a invité l'UNESCO à définir des priorités dans le cadre de son action, en faveur de l'Afrique, en misant sur les femmes et les jeunes, pour gagner le pari du développement et de la paix. Pour ce faire, Mme Bennani a estimé que le moment était venu d'être audacieusement imaginatif, dans la définition de la mise en œuvre d'un partenariat élargi prenant en charge l'intérêt de l'Afrique et de toute l'humanité. La Présidente du Conseil exécutif a terminé en félicitant le Directeur général pour le travail accompli, et en souhaitant que les résultats du séminaire soient mis à la disposition de tous les acteurs concernés, au niveau aussi bien international que régional et sous-régional.

4- Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de l'UNESCO, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a tout d'abord dressé le bilan de la 31ème session de la Conférence générale, en soulignant tout particulièrement l'importance de la contribution des Etats membres du continent africain à ses travaux. Cela a témoigné de la volonté renouvelée de l'Afrique, dans son ensemble, de jouer pleinement le rôle qui est le sien sur la scène internationale.

5- A cet égard, il a tenu à dire l'intérêt que revêt, à ses yeux, le nouveau leadership africain en matière notamment de résolution des conflits en Afrique, et tout particulièrement la décision historique visant la création de l'Union africaine. Il a, par ailleurs, tenu à noter l'importance que constitue la nouvelle vision

opérationnelle et la conception par les Africains eux-mêmes du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dont il a commenté favorablement plusieurs aspects présentant un intérêt pour l'UNESCO. C'est le cas notamment des questions touchant les domaines de la paix, de la sécurité, de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que des problèmes relatifs aux droits humains à la démocratie et à la bonne gouvernance. Il a souligné à cet égard les convergences existant entre les options définies par les Africains et les initiatives prises par les Nations Unies et d'autres instances multilatérales sur ces différents sujets.

6- Le Directeur général a tenu à porter à la connaissance des participants la résolution adoptée au sujet des événements du 11 septembre, les grandes lignes de la Stratégie à moyen terme 2002-2007 approuvée ainsi que les priorités du programme pour le biennium 2002-2003. Il a, à ce propos, mis tout particulièrement l'accent sur l'éducation pour tous, l'éducation préventive sur le VIH/Sida, la gestion des ressources en eau et des écosystèmes, la promotion de la diversité culturelle et le dialogue des civilisations, l'éthique des sciences et des technologies, et l'accès universel à l'information et à la connaissance.

7- Le Directeur général a, en outre, mis l'accent sur les liens qui existent entre d'une part, les stratégies visant à réduire la pauvreté et d'autre part la promotion de l'éducation pour tous. Il a, à ce propos, fait état des initiatives déjà prises par l'UNESCO, en partenariat avec d'autres institutions, en particulier dans le cadre du Forum de Dakar. Sur la base des objectifs définis lors de ce Forum, et de ceux de la Déclaration du Millénaire, l'UNESCO s'est attelée à la mise en place, par étapes, de stratégies permettant d'atteindre ces objectifs, en donnant actuellement une priorité à l'élaboration des plans nationaux d'Education Pour Tous (EPT). Le Directeur général a fait également état des obstacles qu'il fallait surmonter, dans les pays les moins avancés (PMA), notamment, pour atteindre les objectifs définis. Il a tout particulièrement mis l'accent sur les effets catastrophiques que l'épidémie du VIH/Sida exerce sur le système éducatif en Afrique, au niveau aussi bien des enseignants, des apprenants que des parents d'élèves.

8- Le Directeur général a invité les participants au Séminaire à explorer en profondeur les approches novatrices qui pourraient faire la différence, en insistant sur le fait que celles-ci doivent être à leur tour basées sur un renforcement de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité, pour gagner en efficacité. Il a, enfin, souligné l'importance de la coopération de l'UNESCO avec l'ensemble des organisations régionales et sous-régionales en Afrique, et réitéré sa ferme volonté de renforcer la coopération de l'Organisation avec les autres agences du système des Nations Unies.

9- Dans sa déclaration, S.E. M. Bimha, Président du Groupe africain, après avoir dit tout l'intérêt et tout l'appui que le Groupe africain porte au Département Afrique, a donné son avis sur la marginalisation de l'Afrique dans le domaine politique, économique et social avant d'indiquer les voies et moyens d'une stratégie destinée à conjurer cette situation et de livrer quelques réflexions sur l'éducation.

10- Le Président du Groupe africain, après avoir dressé un tableau de la situation du continent et mis l'accent sur les sujets comme la dette, le VIH/Sida, a proclamé que la renaissance de l'Afrique était une nécessité. Pour ce faire, l'Afrique doit reprendre l'initiative historique, la garder et veiller à ne plus la perdre. Seule une Afrique en mesure de prendre son destin en mains et de décider en toute autonomie sur les problèmes qui la concernent, est à même de s'affirmer au cours du millénaire qui commence. Il a terminé en souhaitant que le séminaire dégage de nouvelles stratégies permettant au continent de se propulser sur la voie du progrès, du bien-être et de la justice.

## II. PANEL DES PERSONNALITES EMINENTES

11- Sous la Présidence de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, les travaux du Panel des Personnalités Eminentes ont été ouverts avec la participation de :

- S.E. M. Joey Mazorodze Bimha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Délégué permanent auprès de l'UNESCO, Président du Groupe des Etats membres africains à l'UNESCO,
- M. Ibrahim A. Gambari, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Conseiller spécial pour les affaires africaines, de M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies,
- M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine.

12- Dans son allocution, S. Exc. M. Bimha a mis l'accent tout d'abord sur les exigences d'une éducation tout au long de la vie en Afrique, en tant que facteur-clé de développement dans la mesure où elle contribue à renforcer les capacités nécessaires pour affronter le changement aussi bien économique que social. En faisant état du fossé existant entre les pays nantis et les autres dans de nombreux domaines, il a mis en évidence des asymétries notées au niveau des Etats africains eux-mêmes en matière d'éducation. Le Président du Groupe Africain à l'UNESCO a en outre insisté sur la nécessité d'accorder une attention accrue aux zones rurales où habite la grande majorité de la population dans de nombreux pays africains. Il a attiré l'attention des participants sur la diminution progressive de l'aide publique au développement (APD) et a mis l'accent sur le poids de la dette et ses effets négatifs sur le développement. Sur ce dernier point, il a décrit les limites des initiatives en cours, notamment celles relatives aux PPTE (Pays pauvres très endettés) et lancé un appel visant l'annulation de la dette en s'appuyant sur les contraintes que les initiatives envisagées feront encore peser sur les pays les plus endettés. Abordant enfin les effets du processus de la mondialisation en Afrique et les risques de marginalisation du continent qu'elle implique, au vu de l'évolution actuelle, il a souhaité que tout soit mis en œuvre pour faire face à ces défis. Le Président du Groupe des Etats africains à l'UNESCO a lancé un appel pressant en faveur d'une aide accrue au développement, sans laquelle, les menaces à la stabilité et à la paix risquent de s'aggraver. Il a, en outre, tenu à souligner les effets dévastateurs de la pandémie du VIH/Sida sur les populations africaines, pandémie qui risque d'hypothéquer leur avenir pour longtemps. S. Exc. M. Bimha a conclu en rappelant l'importance que revêtent les dernières initiatives que le continent africain vient d'adopter pour prendre en mains sa propre destinée à travers le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Il a souhaité que l'UNESCO et la communauté internationale participent aux côtés de l'Afrique à la réalisation de cette vision si riche en promesses pour l'avenir du continent.

13- S. E. M. Ibrahim A. Gambari a, pour sa part, présenté en détail sa vision de ce qu'il appelle les quatre défis-clés que l'Afrique doit relever au XXIème siècle. Il s'agit :

- de la paix et du développement durable ;
- de la marginalisation croissante du continent à l'ère de la mondialisation ;
- de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
- et de l'impact du VIH/Sida et de ses conséquences multiples.

14- Le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies a ensuite formulé un certain nombre de propositions. D'entrée de jeu, il a indiqué l'intérêt que représente le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en raison des convergences existant entre cette nouvelle vision africaine et, d'une part, les préoccupations des pays développés représentés par le G8, d'autre part les objectifs de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a souhaité que soient mises en place au niveau des communautés locales des stratégies susceptibles de faire face aux coûts élevés, en termes économiques et sociaux, des conflits en Afrique. A ce propos, il s'est demandé si l'idée de la création d'un Conseil de Sécurité en Afrique ne devrait pas être exploitée. Il s'est interrogé aussi sur la diminution de l'aide publique au développement (APD) et sur la part congrue que reçoit l'Afrique en termes d'investissement privé. Il a insisté sur la nécessité de développer des processus démocratiques prenant en charge les zones rurales auxquelles devraient être accordées des investissements importants dans le secteur agricole pour combattre la pauvreté. S. Exc. M. Gambari a par ailleurs souhaité qu'une réflexion approfondie soit menée sur les cultures africaines et leurs relations avec le développement, en vue de déboucher sur des actions plus efficaces. Il a, en outre, mis l'accent sur l'apport déterminant que le développement africain peut tirer de l'implication plus active des femmes et des jeunes dans les combats pour relever les défis. Après avoir déploré la situation paradoxale qui veut que n'importe qui se déclare expert de l'Afrique à l'exclusion des seuls Africains, M. Gambari a estimé que le NEPAD offre une occasion unique à l'Afrique de sortir de sa situation actuelle, comme ce fut le cas pour l'Europe, à l'époque du Plan Marshall.

15- S. Exc. M Amara Essy, Secrétaire général de l'OUA, empêché de participer physiquement au Séminaire par un changement de calendrier de l'Assemblée générale des Nations Unies, a tenu, pour marquer l'intérêt qu'il portait à ces assises, à faire parvenir au Secrétariat le discours de 17 pages qu'il avait déjà préparé. M. Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général chargé du Département Afrique, en a donné une lecture rapide pour dégager certains axes de réflexion et a promis, ce qui fut fait, de communiquer l'intégralité du texte aux participants.

16- Dans son adresse à la conférence, M. Amara Essy, après avoir souligné l'importance du séminaire, a noté, d'une part, qu'il se tenait à un moment critique marqué plus particulièrement par les événements du 11 septembre et leurs conséquences pour l'Afrique, d'autre part, les efforts que l'Afrique déploie pour se remobiliser au plus haut niveau, afin de relever les défis majeurs de la marginalisation et de l'exclusion. Dans cette perspective, le Secrétaire général de l'OUA a mis l'accent sur la nécessaire interaction de son organisation avec les gouvernements, pour prendre en charge une vision nouvelle reflétant des idéaux et des valeurs grâce auxquelles de larges secteurs des populations africaines peuvent se mobiliser parce qu'ils s'identifient aux objectifs définis. Pour répondre à cette attente, deux initiatives méritent d'être notées selon le Secrétaire Général de l'OUA. La première concerne ce nouveau cadre d'intégration régionale qu'est l'Union africaine et les perspectives prometteuses qu'elle ouvre ; la deuxième, le Nouveau Partenariat dont il a décrit les origines et la portée pour le continent.

17- Sur la base de cette analyse, M. Amara Essy a identifié de nombreux domaines dans lesquels le concours de l'UNESCO ainsi que celui des forces et des moyens qu'elle représente à travers ses domaines de compétence, peuvent assurer le succès tant attendu dans la mise en œuvre des stratégies et des priorités définies par le NEPAD.

#### **IV. TABLE RONDE SUR LE RÔLE DE L'ÉDUCATION, LA SCIENCE, LA CULTURE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AU XXIÈME SIÈCLE**

18- Avec le Sous-Directeur général chargé du Département Afrique comme président et le Directeur du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO comme modérateur, la table ronde a enregistré la participation de :

- Sir John Daniel, Sous-Directeur général pour l'éducation,
- M. Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur général pour la culture,
- M. Abdul Waheed Khan, Sous-Directeur général pour la communication et l'information,
- M. Pierre Sané, Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines,
- M. A. Sollogly-Nagy, Sous-Directeur général adjoint pour les sciences naturelles,
- M. Collins Summerhayes, Directeur de programme à la Commission océanographique intergouvernementale, représentant le Sous-Directeur général absent.

19- Après une présentation par le M. Hans d'Orville, Directeur du Bureau de la Planification Stratégique, modérateur de la table ronde, du document de référence préparé par le Département Afrique en coopération avec le Bureau de planification stratégique, chaque Sous-Directeur général de programme de l'UNESCO a brièvement présenté les priorités de ses programmes respectifs en ce qui concerne l'Afrique :

- Le Sous-Directeur général du secteur de l'éducation s'est notamment référé au besoin de procéder à une révision des programmes dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'accès élargi à l'enseignement secondaire et le besoin de créer un réseau d'institutions de formation. En ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous en Afrique, il a souligné l'importance des efforts que de nombreux pays devraient consentir pour atteindre les objectifs fixés par le Forum International de Dakar. Il a également souligné l'importance de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la formation des maîtres, en précisant que cinq millions d'enseignants devraient être formés en Afrique dans les toutes prochaines années, pour satisfaire adéquatement aux besoins.
- Le Sous-Directeur général chargé du secteur de la culture a défini trois priorités majeures : la promotion de la diversité culturelle, dans le sillage de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle que la 31ème Conférence générale de l'UNESCO vient d'approuver ; la promotion du dialogue des cultures et des civilisations, en citant comme exemple le projet de la route de l'esclave, et, enfin, les rapports entre culture et développement, en vue d'assurer le suivi des recommandations de la Conférence de Stockholm sur les politiques culturelles. Il a, en outre, souligné l'importance pour l'Afrique, de la protection du patrimoine immatériel, domaine dans lequel l'UNESCO a renforcé considérablement ses activités ces deux dernières années, en particulier sur le continent africain.
- Le Sous-Directeur général chargé de la communication et de l'information a analysé les différents rôles que peuvent jouer les technologies de la communication et de l'information dans le développement en Afrique, tout en précisant les priorités de l'UNESCO dans ce domaine:

développement des capacités, élargissement de l'accès aux technologies, utilisation des technologies appropriées, y compris les technologies traditionnelles, promotion de la liberté d'expression et appui aux médias indépendants. Il a particulièrement mis l'accent sur la formation de ressources humaines, la formation des journalistes, le développement des radios communautaires et les projets pilotes sur le terrain.

- Le Sous-Directeur général chargé du secteur des sciences humaines et sociales a fait état des efforts entrepris actuellement pour faire de son Secteur un centre d'élaboration d'idées et d'expertise, pouvant influencer par ses actions sur les politiques publiques et l'élaboration des normes, tout en contribuant au développement des capacités et des réseaux. Dans le cadre de l'élaboration des stratégies régionales du secteur, il a indiqué que dans les différents domaines concernés - anticipation et prospective, philosophie et sciences humaines, sciences sociales, promotion des droits humains et éthique des sciences et des technologies, des priorités étaient en cours de définition, aux fins notamment de renforcer les capacités africaines en matière d'anticipation, en vue d'une valorisation des visions africaines dans le cadre des interactions entre valeurs universelles et valeurs proprement africaines. Ces priorités portent aussi sur la recherche, sur les transformations sociales notamment en matière d'intégration africaine, le développement urbain et les migrations, les droits économiques et sociaux, qu'il s'agit aussi bien de promouvoir que de défendre, le suivi de la conférence de Durban et la promotion des droits des femmes. En matière de lutte contre la pauvreté, il a signalé que l'UNESCO comptait mettre en œuvre des stratégies fondées sur les droits humains, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales.
- Dans le domaine des sciences naturelles, le Représentant du Sous-Directeur général du secteur, après avoir procédé à un constat sur les risques qui pèsent sur les capacités de la recherche scientifique et les capacités de veille en Afrique, a décrit quatre éléments essentiels pour le développement de la science: des bibliothèques scientifiques permettant un accès aux résultats de la recherche, des laboratoires bien équipés, l'accès à l'Internet et des étudiants de haut niveau, ce dernier élément exigeant des changements radicaux en Afrique en matière d'éducation scientifique. Dans la deuxième partie de son intervention, il a abordé des questions relatives au changement planétaire (global change) en particulier celles concernant le cycle hydrologique, les scénarii actuels prévoyant une intensification des extrêmes en termes d'inondations, de sécheresse, etc. Il a attiré l'attention des participants sur le fait que les capacités d'observation en Afrique de ces phénomènes s'étaient beaucoup affaiblies ces 15 dernières années, ce qui a conduit à une situation de dépendance par rapport aux observations provenant d'autres régions. En conclusion, il a défini trois grands domaines sur lesquels il fallait agir : le développement des capacités, le renforcement du rôle des institutions africaines de recherche en matière de veille sur les changements planétaires, et le besoin de réactiver, redynamiser et remotiver les réseaux dont dispose l'UNESCO, afin qu'ils puissent influencer sur les politiques gouvernementales.
- Le Représentant du Sous-Directeur général de la Commission Océanographique Intergouvernementale a insisté tout particulièrement sur l'importance de la réunion RIO + 10 qui se tiendra à Johannesburg en 2002, ainsi que sur celle du Processus Africain lancé sur la base des résultats des conférences PACSICOM à Maputo en 1998 et à Capetown la même année sur les zones côtières. Parmi les priorités qui découlent de ce processus, il a mentionné le renforcement des capacités, la collecte de données de base sur le cycle hydrologique, l'échange de données, et l'amélioration des capacités d'observation des océans, en particulier des mers côtières.

20- Ensuite, les panélistes ont répondu à une série de questions portant sur des aspects spécifiques concernant chacun des programmes concernés.

#### **IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX DES ATELIERS\***

*\* Les présentations qui vont suivre, ne respectent pas le même format. Les versions sont conformes aux rapports tels que remis au Rapporteur général par les différents ateliers, de manière à restituer et à rester fidèle à l'esprit qui a animé chaque atelier.*

#### **IV.a - ATELIER I : L'AGENDA AFRICAIN ET L'UNESCO : CONSTRUIRE SUR LES BASES DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

1- Sous la présidence de Mme Aminata Traoré, et avec la participation des panélistes et des intervenants, les participants aux travaux de l'atelier ont analysé en profondeur le NEPAD, sous différents angles.

2- En premier lieu, ils ont fait état des aléas des initiatives passées pour élaborer une vision africaine commune, ce, depuis les indépendances. Dans ce cadre, les causes des échecs et la portée des acquis ont fait l'objet d'échanges passionnés, mettant toutes en valeur les grands efforts déjà faits par l'Afrique pour déboucher sur une vision partagée et mobilisatrice. A cet égard, il a été souligné que c'est bien pour la première fois qu'une vision opérationnelle a été élaborée par des gouvernements élus au suffrage universel en Afrique et qu'un ample travail de concertation politique, au plus haut niveau, a permis son adoption par l'ensemble des dirigeants africains.

3- En un deuxième temps, des précisions ont été apportées sur le processus d'élaboration du NEPAD, les défis qu'il vise à relever, et les obstacles éventuels à sa mise en œuvre. A cet égard, on a pu constater que des modalités diverses ont été déjà employées pour assurer une appropriation des objectifs du NEPAD par les sociétés africaines. Néanmoins il a été convenu que, dans l'esprit de l'appel aux sociétés africaines qui figure dans le NEPAD lui-même, il restait à diffuser amplement le document en Afrique même et à s'assurer qu'il fasse l'objet de débats au sein de la société civile. Cette discussion a débouché sur un échange de vues sur la nature et la dynamique des sociétés civiles en Afrique aujourd'hui, dans le cadre de laquelle une attention particulière a été donnée au rôle des femmes et des jeunes. Concernant ces derniers, il a été constaté que malgré leur importance en termes de pourcentage des populations, variant entre 40 à 50 pour cent, beaucoup restait à faire pour que la jeunesse africaine s'organise et devienne une interlocutrice à part entière au sein des sociétés civiles, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer la participation et la consultation de la société civile pour élaborer des stratégies nationales-clés, comme par exemple celles concernant la lutte contre la pauvreté.

4- En un troisième temps, les participants ont mis le NEPAD dans la perspective de la longue durée, sous un angle prospectif, d'abord en fonction des objectifs internationaux de développement, puis dans celle d'une durée plus longue, au vu des tendances identifiées par les études prospectives, y compris le Rapport de l'UNESCO, *Un monde nouveau*. Dans le cadre de cette discussion, les débats ont porté sur l'évolution des processus actuels de la mondialisation, la pesanteur et les limites des paradigmes dominants privilégiant des approches économiques et financières, les effets sur ces processus, des événements du 11 septembre et leurs conséquences à l'échelle internationale, à un moment où il est manifeste que l'Afrique reste en grande partie marginalisée ou exclue des processus qui caractérisent aujourd'hui la mondialisation. Dans ce contexte, des paradigmes alternatifs méritent d'être valorisés dans la mesure où ils mettent en lumière les besoins des pays les moins développés ou lourdement endettés.

5- En un quatrième temps, les participants ont tenu à signaler que le NEPAD ne prend pas suffisamment en compte la culture et les interactions entre culture et développement. On a beaucoup insisté à cet égard

sur le potentiel de l' Afrique en matière de savoirs endogènes ainsi que sur les atouts de sa créativité et de sa diversité culturelle, deux éléments qu'il faudrait reconsidérer dans la mesure où ils peuvent être des relais efficaces des efforts en faveur du développement ainsi qu'en vue d'assurer l'accès des sociétés africaines à la société du savoir.

6- C'est sur la base de ces discussions, que les participants ont proposé un certain nombre de recommandations relatives à "l'agenda africain et l'UNESCO: construire sur les bases du NEPAD".

## **IV.b - ATELIER II - L'EDUCATION EN AFRIQUE: DEFIS ET PERSPECTIVES - QUELLES STRATEGIES POUR L'AVENIR?**

7- Sous la présidence de Madame Assana Sangaré, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre de Côte d'Ivoire, chargée de la lutte contre le VIH-SIDA et les autres pandémies, les participants aux travaux de l'atelier ont examiné le thème intitulé "Education en Afrique : défis et perspectives – Quelles stratégies pour l'avenir ?" en dégagant trois centres d'intérêt :

- Revitaliser l'éducation en Afrique à la lumière des recommandations des conférences mondiales.
- L'éducation en Afrique à l'ère de la société de l'information, et
- L'impact du VIH/sida sur le développement durable des ressources humaines dans le domaine de l'éducation.

8- L'examen des recommandations formulées par les différentes conférences mondiales ou régionales a conduit à la conclusion largement partagée que la Conférence mondiale de Jomtien sur l'Education pour tous avait marqué un véritable tournant dans le développement de l'éducation en Afrique. De même, un accord s'est dégagé pour estimer que Jomtien et toutes les autres conférences de la décennie avaient aidé l'Afrique à adopter un regard critique quant au sort de l'éducation. La région a aussi consenti d'authentiques efforts pour tenir compte des recommandations de ces conférences à l'occasion de ses divers projets de réforme de l'éducation.

9- L'atelier a exprimé son appréciation des efforts de l'UNESCO et de ces principaux partenaires du système des Nations Unies dans l'organisation de ces conférences et l'animation de leurs mécanismes de suivi. Les Etats membres africains méritent aussi leur part d'éloges pour leur adhésion sans faille à l'esprit et aux recommandations de ces conférences.

Il a été reconnu que des progrès avaient été accomplis dans plusieurs domaines, tels que la sensibilisation, l'implication plus grande des ONG et de la société civile (dans l'esprit de partenariats élargis), la planification plus systématique du développement de l'éducation et la mise sur pied de réseaux régionaux et internationaux fonctionnels.

10- Au niveau de l'éducation de base, en particulier, des progrès dans l'élargissement de l'accès ont été notés, mais l'écart entre les hommes et les femmes n'a pas été comblé, alors que la proportion des enfants en âge d'aller à l'école primaire et non encore scolarisés a augmenté, conséquence du rythme rapide de la croissance démographique. Le groupe a aussi noté la persistance de grandes disparités (en termes d'accès) entre les pays, aussi bien qu'au sein d'un même pays.

11- Enfin, les recommandations des conférences demeurant valides, selon le sentiment exprimé au sein de l'atelier, leur mise en œuvre devrait maintenant être poursuivie avec plus de vigueur. Le groupe a donc formulé plusieurs recommandations dans ce sens.

12- En ce qui concerne l'enseignement supérieur à l'ère des technologies de l'information, l'atelier a exprimé son appréciation pour l'intérêt croissant manifesté par la communauté des institutions d'aide au développement à travers leur soutien aux projets de l'UNESCO et de ses Etats membres, dans leurs efforts visant à reconstruire l'enseignement supérieur en Afrique.

13- Il a été estimé que la mission de l'enseignement supérieur, telle qu'elle avait été définie à l'époque des indépendances politiques, et qui consistait à fournir les ressources humaines nécessaires à la fonction publique alors émergente, avait été remplie. Toutefois, des complications survinrent pendant la décennie 1980 et relever les nouveaux défis liés à la transformation des sociétés africaines devint alors difficile. Pour une bonne part, cette situation était due à une expansion non contrôlée et non planifiée, phénomène apparu alors que l'Afrique devait affronter toute une série de problèmes politiques, économiques et sociaux.

En dépit de l'expansion de l'enseignement supérieur, la demande est loin d'être satisfaite, dans la mesure où la participation reste faible, et anormalement faible pour les femmes.

Le principal défi concerne le FINANCEMENT, d'autant que l'expansion est survenue pendant une période de contraction économique et de crises socio-politiques graves.

14- L'un des principaux défis auxquels l'éducation, en général, et l'enseignement supérieur, en particulier, se trouve confrontée tient à l'émergence de la société de l'information, nourrie par les technologies de l'information. Dans ce domaine, la participation de l'Afrique est très faible. Alors qu'elle compte 9,7% de la population mondiale, sa part d'accès à Internet ne dépasse pas 0,01%. La faible télé-densité de la région, ainsi que les coûts relativement élevés des télécommunications pèsent sur cette situation (la grande fracture numérique).

Vu le rôle critique de l'information dans l'élaboration et la diffusion du savoir et dans le développement en général, il est important, pour l'Afrique, d'investir dans les TI, afin de se relier au reste du monde et d'éduquer la population. Les TI constituent, de plus, un moyen efficace de mobiliser la population pour combattre les problèmes les plus sérieux de la région, en particulier le VIH/sida.

A propos de l'impact du VIH/sida sur le développement humain durable dans le secteur de l'éducation, l'atelier s'est servi de la documentation décrivant l'approche coordonnée actuellement en vigueur pour combattre les problèmes résultant de la pandémie en Côte-d'Ivoire. Les effets dévastateurs du VIH/sida sur l'éducation ont été rappelés : morts prématurées et affaiblissement physique frappant les enseignants, les parents, les adolescents et les enfants, apparition d'orphelins du sida, absentéisme accru, abandon de la scolarité et échec scolaire.

15- L'attention a été tout particulièrement attirée sur le sort dramatique des filles, souvent victimes du double fléau de la violence et de l'infection par le VIH. Par ailleurs, la charge des membres de la famille vivant avec le sida leur échoit fréquemment, avec des conséquences souvent négatives sur leur scolarisation.

16- Le groupe a estimé que des études plus approfondies concernant l'impact du VIH/sida sur l'éducation (formelle et informelle) étaient nécessaires et, de plus, que dans la démarche éducative, les VALEURS devraient prendre une importance analogue à celle généralement accordée à d'autres aspects, tels que l'information technique et la prévention de la pandémie.

Les recommandations de l'atelier découlent des considérations suivantes :

- Le fait que, dans le monde concurrentiel du XXI<sup>e</sup> siècle, le SAVOIR est le premier atout.
- La nécessité de consolider le travail positif déjà commencé en Afrique, spécialement dans le contexte de EPT 2000, de la Décennie de l'éducation en Afrique de l'OUA et de la confirmation des engagements formulés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
- La nécessité d'aborder les problèmes d'éducation rencontrés par la région de manière accélérée.
- La nécessité d'innover et de se tourner vers l'avenir, ainsi que l'indique le thème de l'atelier.
- Le fait que l'Afrique reste propriétaire de ses propres programmes d'éducation et décisionnaire pour tout ce qui concerne son processus de développement, tâche dans laquelle l'UNESCO et les autres partenaires du développement peuvent seulement l'accompagner et qui réclame, dans toute la mesure du possible, la mobilisation de ses propres forces.
- Le rôle-pivot de l'UNESCO dans la mobilisation de la coopération internationale en faveur de l'éducation, particulièrement en Afrique.

### **Remerciements et recommandations à l'UNESCO**

- Les participants ont exprimé leur profonde gratitude aux représentants du Secrétariat de l'UNESCO pour l'excellent soutien logistique et la précieuse qualité de l'information fournie. L'atelier a aussi grandement apprécié les efforts déployés par le Secrétariat pour se concentrer spécifiquement sur les besoins éducatifs de l'Afrique et donner au groupe la possibilité de les analyser selon un large éventail de points de vue.
- Les participants se sont félicités de l'esprit d'intersectorialité qui a caractérisé l'approche du Secrétariat sur le sujet de l'éducation et ont invité l'Organisation à poursuivre dans cette voie fructueuse.
- L'UNESCO a aussi été invitée à s'assurer que sa mobilisation et son rôle catalyseur dans le domaine de l'éducation, au cours de l'exercice biennal qui s'ouvre, reflètent pleinement les conclusions de l'atelier.

## A l'adresse des partenaires du développement en Afrique et de la communauté des donateurs

- Le groupe a noté le bon accueil déjà réservé au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par la communauté internationale. Il y voit un signe favorable pour l'avenir et il exprime le souhait que les partenaires du développement de l'Afrique aient à cœur, dans le cadre général du NEPAD, de renforcer leur coopération avec l'Afrique dans le domaine de l'éducation et de tenir les engagements déjà pris à l'occasion des grandes conférences sur l'éducation de la décennie passée.

- **ENFIN**, les participants ont exprimé leur joie, à l'annonce, par le Secrétariat, que les conclusions de l'atelier guideraient désormais la stratégie régionale de l'UNESCO pour les activités du Secteur de l'éducation en Afrique. Ils ont affirmé leur détermination à transmettre l'esprit de ces deux jours d'activité dans leurs divers secteurs d'intervention en Afrique et ils ont invité les Etats africains à aplanir tous les obstacles à l'application des recommandations de la conférence sur l'éducation. C'est MAINTENANT qu'il faut agir, car l'éducation en Afrique doit sortir de son sommeil et commencer à aller de l'avant d'un bon pas.

## IV. c - ATELIER III: SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

L'atelier III a discuté du thème des sciences et des technologies pour le développement durable en Afrique. Madame Lydia Brito, ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie du Mozambique, en a été la modératrice.

17- Les sciences et les technologies sont parmi les principaux moteurs du développement économique et social : l'importance du thème de cet atelier découle de cette réalité. Alors que la terre, le travail et le capital ont longtemps été considérés comme les seuls facteurs de production significatifs, on accorde aujourd'hui à la science et à la technologie une place comparable, sinon supérieure. De plus en plus, dans tous les secteurs, l'innovation se caractérise par une interaction mutuelle entre la recherche fondamentale, d'un côté, et le développement et la diffusion des technologies, de l'autre. Pour l'Afrique, l'enseignement scientifique est le principal moyen d'acquérir les sciences et les technologies.

18- Trois sous-thèmes ont fait l'objet de communications dont la version écrite était à la disposition des participants.

- Sous-thème I : Sciences et technologies pour le développement durable en Afrique.

- Panéliste 1 : Mme Pauline Talen, ministre d'Etat pour la science et la technologie, Nigeria.
- Panéliste 2 : M. Baldwin Siphon Ngubane, ministre des arts, de la culture, de la science et de la technologie, Afrique du Sud.

- Sous-thème II : Science et femmes africaines.

- Panéliste : M. Joseph O'Connor, coordonnateur du programme Education des femmes aux mathématiques en Afrique (FEMSA).

- Sous-thème III : Nouvelles méthodes pour le financement des sciences et des technologies en Afrique.

- Panéliste : M. Mohammed Hassan, président de l'Académie africaine des sciences (AAS).

19- Les communications ont été suivies de commentaires par les intervenants suivantes :

Intervenant 1: Pr. Ampah Johnson, recteur de l'Université du Bénin, Lomé, Togo.

Intervenant 2: Pr. Shem Wandiga, directeur du Centre pour les innovations scientifiques et techniques, Kenya.

Enfin, une discussion ouverte a suivi, à laquelle tous les participants ont pris part.

20- Pour chacun des trois sous-thèmes, les priorités essentielles identifiées par l'atelier sont les suivantes :

- **Sciences et technologies pour le développement durable en Afrique :**
  - a. Les capacités doivent continuer à être renforcées en sciences et en technologies (S&T), avec le souci prioritaire de les maintenir et de les retenir. Les besoins en capacités concernent les S&T «dures», y compris les sciences fondamentales, et les S&T «douces», y compris l'administration et la gestion des sciences.
  - b. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les infrastructures existantes dans les universités et les institutions de recherche et développement (R&D) doivent être rénovées ou revitalisées.
  - c. Le développement des capacités en S&T doit être orienté vers la lutte contre la pauvreté, dans les zones rurales, en particulier.
  - d. Les savoirs indigènes ou traditionnels doivent être reconnus comme une composante des capacités de sciences et de technologies (S&T) de chaque pays et doivent être récompensés.
  - e. Les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'homme devraient être établis, de façon à éviter toute démarche contraire aux besoins et aux intérêts élémentaires et vitaux des pays africains.
  - f. L'Afrique doit accomplir plus d'efforts pour commercialiser les produits issus de sa R&D.
  - g. Les domaines des S&T qui présentent le plus fort potentiel pour l'Afrique sont : les biotechnologies, la nanotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, les nouveaux matériaux, la biodiversité et les ressources naturelles, en particulier, la gestion durable des ressources côtières et marines.
  - h. Le développement de l'Afrique exige qu'une importance particulière soit reconnue aux sciences fondamentales.
- **Science et femmes africaines :**
  - a. La faible participation des femmes dans les S&T est préjudiciable au développement. Elle signifie, en effet, que plus de 50 % de la population ne participent pas au développement.
  - b. En raison de tout un discours mystificateur, le domaine des S&T paraît réservé exclusivement aux hommes. Il est important de démystifier les sciences, afin de les rendre accessibles à un grand nombre d'enfants, en particulier aux filles, et cela, dès l'école primaire.
  - c. Dans la recherche, les femmes introduisent une créativité bénéfique pour les S&T.
  - d. Autonomiser les populations rurales désavantagées en fournissant un accès aux S&T susceptibles d'améliorer leur existence.

- **Nouvelles méthodes pour le financement des S&T en Afrique :**
  - a. Diminuer le soutien à la R&D en Afrique sape les S&T.
  - b. La contribution du secteur privé en R&D est minimale ou inexistante.

#### **IV.d- ATELIER IV : DROITS HUMAINS, DEMOCRATIE ET SECURITE HUMAINE : PERSPECTIVE ET PISTES D'ACTION**

Modérateur : M. Mohamed SAHNOUN, ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies dans la région des Grands Lacs.

Mr. Pierre Sané, Sous-Directeur général du secteur des sciences sociales et humaines (SHS) a introduit le programme du Secteur SHS en matière de droits de l'homme, de sécurité humaine et de démocratie.

Son intervention a été suivie par celle de M. Mohammed SAHNOUN : Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies dans la région des Grands Lacs portant sur les "méthodes de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique".

M. Jackie Cilliers, Directeur exécutif de l'ISS (Institute for Security Studies, Afrique du Sud) a quant à lui évoqué, "la promotion et la protection des droits humains et la sécurité humaine".

M. Halidou OUEDRAOGO, Président de l'Union inter-africaine des Droits de l'Homme (UIDH) a, pour sa part, abordé la question du "pluralisme et de la démocratie : le rôle de la société civile dans l'approfondissement de la démocratie participative".

Enfin, Mme Monique Prindizis, Secrétaire générale de l'Association mondiale pour l'école instrument de la paix (EIP) a pris la parole à son tour.

## **CONTEXTE DE TRAVAIL DE L'UNESCO RELATIF A CETTE PROBLEMATIQUE :**

21- Les grandes priorités de l'UNESCO ont été définies par ses organes directeurs (Conseil exécutif, Conférence générale) ; la tâche principale de l'Organisation est, dès lors, le développement de stratégies régionales qui répondent aux réalités de chaque région et qui sont en conformité avec les priorités de l'Organisation.

22- Il s'agit de travailler sur certains aspects spécifiques au secteur des sciences humaines et sociales, de s'engager dans une redéfinition des missions des programmes en vue d'une réactualisation de ces programmes. C'est une mission qui vise, à travers la recherche et l'échange, à fournir aux différents acteurs, des informations nécessaires pour une évolution vers le respect des droits humains.

23- La démocratie, la sécurité et les droits humains ne sont pas seulement une priorité pour l'UNESCO, mais une urgence.

24- Trois constats ont été dégagés. Le premier est le suivant :

### **Pas de développement sans droits :**

- L'UNESCO a tenu à rappeler qu'il n'y a pas de développement sans droits humains, entendus au sens de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il s'agit d'assurer au plus grand nombre la jouissance de l'ensemble de ces droits : droit à l'éducation, à la santé, à l'expression, etc.

Le domaine de travail du secteur des sciences humaines et sociales (SHS) porte ainsi sur le développement économique et culturel : travail de diffusion, de recherche, de contenu de ces droits, de la nature des obstacles, de l'identification de ceux qui doivent en assurer l'application à travers la législation, la justifiabilité.

- L'UNESCO a en outre réaffirmé que le droit des femmes, au-delà des tâches de lutte contre la discrimination envers elles, vise à s'assurer qu'elles jouissent des droits qui relèvent des normes internationales, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle, en particulier sur le continent africain
- L'UNESCO a tenu à rappeler que son action s'inscrit également dans la Mise en oeuvre du plan d'action mondial contre le racisme (Conférence de Durban). La conférence a ainsi reconnu la qualité de victime ( première condition pour rendre la justice), et a soulevé la question de la réparation comme devoir de mémoire ( restaurer la vérité dans les livres d'Histoire, ouvrir les archives comme première forme de réparation, suivie d'une réparation financière ou autre) ; tout ceci nécessite un travail de recherche et de réflexion pour trouver une réparation juste, et sortir ainsi l'Afrique de son statut d'"assisté".

Le second constat est le suivant :

### **Pas de paix sans justice :**

- On distingue trois catégories de pays africains : les pays en conflit, les pays sortis de conflit et les pays entrant en conflit ; il en résulte une nécessité de travail d'identification des causes des conflits, et une mobilisation de la communauté internationale pour pallier le désintérêt souvent constaté.

- En outre, un travail sur la question de l'impunité, et de prospection pour éviter les conflits violents, et régler les conflits de manière pacifique, serait utile.

Le troisième constat est celui-ci :

- **Pas de développement sans intégration régionale :**

- Il est impossible de développer l'Afrique dès lors qu'il existe des mini-Etats et sans qu'il y ait un marché conséquent.
- L'intégration implique de travailler au développement de la "notion de citoyenneté". Une intégration doit en effet se faire au bénéfice des populations, par la dynamique démocratique, par une restructuration de l'espace politique et une bonne gouvernance.

Re-orienter l'action de l'UNESCO en fonction des cibles que voilà est dès lors une des pré-conditions au développement de l'Afrique.

Ces précisions apportées, l'atelier a abordé la question des:

"MÉTHODES DE PRÉVENTION DES CONFLITS ET CONSOLIDATIONS DE LA PAIX EN AFRIQUE"

A ce propos, des exemples concrets ont été évoqués par les participants.

25- Les guerres civiles, comme l'illustre l'exemple somalien, ont des causes profondes et complexes, politiques, historiques et autres, mais aussi écologiques. Dans les pays de la Corne de l'Afrique par exemple, la moitié du sol a été touchée par l'érosion depuis plus d'un demi-siècle, et les problèmes de la sécheresse qui en découle, ont conduit à des mouvements de population et à des difficultés économiques auxquelles s'ajoute une mauvaise gouvernance. Ainsi, le facteur d'insécurité, qui découle de la dégradation écologique et de cette mauvaise gouvernance, conduit à la recherche d'une illusion de sécurité au sein du clan, sorte de ghetto, même si cela aboutit à la destruction du modèle social, et à terme, de celui de l'Etat. Si bien qu'une bonne gouvernance, nationale et internationale, doit être interpellée par ces problèmes écologiques et sociologiques afin de mieux les gérer.

26- L'analyse des différents conflits a donné l'occasion d'observer que les processus sont favorisés par des facteurs communs, qu'il est nécessaire de comprendre :

- Processus d'intégration : il est fondamental pour l'Etat-nation lui-même. Il s'agit d'encourager le dialogue inter-communautaire et inter-régional pour dépasser les antagonismes.
- La cohabitation religieuse participe aussi du sentiment d'insécurité. Il est utile d'encourager un dialogue au sommet et à la base; les grandes hiérarchies religieuses devraient initier ce dialogue. Il devrait en être de même pour la base par les responsables locaux ; ici le rôle de l'UNESCO est de les encourager dans les actions allant dans ce sens.

- Les anciennes puissances coloniales ont une responsabilité dans le nécessaire travail de réconciliation à entreprendre: ils détiennent notamment une partie de la mémoire collective et la connaissance du pays; un travail de recherche et d'appropriation de cette partie de la mémoire écrite est à encourager par l'UNESCO.
- L'héritage de la guerre froide a eu entre autres conséquences l'existence d'un système de clientélisme imposé aux Etats africains juste après leur indépendance. Il s'en est suivi une prise en otage du pays par les blocs antagonistes. La société civile étant ignorée ou suspecte, les médias muselés, les dictatures soutenues ouvertement, des dépôts d'armes considérables participant aux dettes lourdes de ces pays ont été constitués ; il y a ainsi une certaine responsabilité de la communauté internationale à l'égard du continent africain.
- La responsabilité des élites politiques et militaires n'est pas pour autant écartée : la bonne gouvernance doit s'imposer sans restriction aucune, afin de permettre de juger de la qualité et de la crédibilité des élites. Ces dernières doivent s'assurer que les structures étatiques, les forces armées notamment, doivent être synonymes de sécurité et non pas de répression. D'où la nécessité d'un apprentissage et d'une formation spécifiques (principes du droit international humanitaire, création de la cour pénale internationale et son impact dissuasif pour les crimes de génocides...), celle du bannissement des interférences de l'ethnisme au sein des forces armées, celle, enfin d'un professionnalisme et d'une transparence des responsables politiques. L'UNESCO et les partenaires de la coopération internationale, doivent ainsi participer à ces objectifs de formation.
- La société civile, une force que l'on peut discerner, est en train de s'organiser et de se structurer : associations de femmes, de jeunes, du corps médical, du corps enseignant, des groupes religieux... Il s'agit d'aider ces forces à disposer d'éléments concrets afin qu'elles centrent leurs efforts sur la gestion des conflits précédents, l'élaboration de stratégies de paix et la gestion de la mémoire collective. L'UNESCO doit faciliter l'instauration d'une culture de la paix, le transfert des connaissances et des bonnes pratiques que cela implique.
- L'article VIII de la Charte des Nations Unies stipule une action régionale précédant celle de l'ONU ; à cet égard, l'OUA et les organisations sous-régionales pour l'Afrique ne disposent pas de moyens et ressources nécessaires pour une action efficace. Une aide en ce sens paraît être nécessaire. La prévention des conflits exige une réaction face au trafic d'armes qui sévit en Afrique, un trafic considérable en plus qui agit notamment sur la dette des pays africains.
- Enfin une assistance internationale urgente s'impose, pour éviter une dégradation à grande échelle qui entraînerait la disparition des repères moraux et éthiques pour le citoyen, et mènerait ainsi directement à l'anarchie.

## "LA PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET LA SÉCURITÉ HUMAINE"

### 27- La prévention des conflits en Afrique :

Le constat est lourd et traduit un coût élevé des conflits :

- Les coûts humains et personnels demeurent incalculables et inacceptables ;
- Un Africain sur cinq est touché par un conflit ;
- Les 2% du PIB des pays y sont consacrés ; 1 milliard de \$ par an ;
- 5 millions de \$ pour les réfugiés et les personnes déplacées sont nécessaires chaque année ;
- Le coût des transactions est multiplié par 3, en raison du manque d'infrastructures ;
- Les incidences sur la croissance économique sont évidentes en raison du lien existant la pauvreté et le crime organisé.

28- L'atelier a, par ailleurs noté que les conflits opèrent un changement dans leur nature ; en effet les conflits régionaux sont souvent imbriqués avec la politique et l'économie de l'Afrique, qu'il s'agisse de l'économie formelle ou informelle ; le conflit est à la fois interne et régional. Les conflits régionaux ont leur propre dynamique, ils sont intimement liés aux ressources des Etats; la dynamique de la guerre est toujours la même ; il s'agit de l'illustration d'un déclin des capacités des Etats africains à fournir une bonne gouvernance. Un conflit n'est pas dû aux groupes ethniques, qui sont souvent très prospères. La source de ces conflits est liée à la pauvreté et au sous-développement, à la mauvaise répartition des ressources ; elle peut être aussi politique, quand elle est la conséquence du choix inapproprié des gouvernants par exemple.

29- L'atelier a rappelé qu'on peut également noter certains facteurs aggravants dégagés par une étude de l'Union Européenne. Ils sont nombreux et complexes.

C'est le cas notamment :

- des élections manipulées ;
- du trafic d'armes ;
- des agitations politiques ;
- de la migration des populations ;
- des intimidations diverses ;
- de l'exploitation de la méfiance politique ;
- de l'exacerbation des stéréotypes négatifs ;
- de la dégradation de l'environnement.

30- Face à ces phénomènes, les points de départ pour promouvoir et protéger les droits humains et la sécurité sont les suivants :

- Stabilité interne et sécurité régionale ;
- Autonomie de l'Afrique, et nécessité de sortir d'une situation d'assistance ;
- La paix demande et appelle la justice. L'Etat restant l'objet premier de référence en matière de sécurité, l'Afrique doit s'engager en tant que continent, et en tant qu'entité démocratique, homogène.

31- L'objectif visé doit être de parvenir à un équilibre. Pour y arriver, il est nécessaire d'avoir toujours présent à l'esprit que :

- La pauvreté et l'insécurité sont des problèmes récurrents. Les pays ne profitent pas sur toute l'étendue du territoire du développement urbain. Il faudra donc atténuer les disparités.

- Il y a des formes de substitution de sécurité collective pour le recours à des milices locales et à des communautés qui s'organisent militairement pour prendre en charge leur propre protection.
- La sécurité n'est pas seulement collective cela doit être inculqué à tous. La sécurité individuelle est également très importante.

32- Quelques propositions, émanant notamment de la réunion d'experts, UNESCO/ISS, qui a eu lieu à PRETORIA, en juillet 2001, en matière de promotion de la sécurité humaine, méritent réflexion :

- Etablir un indicateur de la sécurité humaine en Afrique ;
- Promouvoir le processus de la paix et le respect de la justice ;
- Aider et canaliser les groupes vulnérables, pour leur donner la capacité de négocier avec les Etats ;
- Construire et élargir la confiance des partenaires sociaux sur la prévention des conflits sur tous les plans (transparence des gouvernements, respect de la maturité démocratique des populations en matière d'exigences démocratiques) ;
- Encourager les efforts pour combattre la corruption ;
- Créer des capacités gouvernementales responsables ;
- Soutenir l'engagement des femmes en Afrique ;
- Renforcer les capacités endogènes sur place par la définition des ressources humaines intérieures.

### **"PLURALISME ET DÉMOCRATIE : LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE"**

33- Le renouveau démocratique dont a bénéficié l'Afrique dans les années 90 a permis la création de beaucoup d'associations de droits de l'Homme, création favorisée par l'existence d'instruments internationaux et régionaux. Ces associations ont rencontré divers obstacles et difficultés au plan national.

34- Le rôle et la place de la société civile montrent qu'elle représente un grand potentiel. Néanmoins, la définition de la société civile n'est pas achevée et fait l'objet de controverses en Afrique et au sein des institutions ; ce débat porte sur l'élargissement ou non de la notion aux acteurs économiques (industriels, chambres de commerce...). La société civile en Afrique se caractérise aussi par la chefferie traditionnelle, les groupements paysans, les associations de femmes, de jeunes, les groupements religieux, les médias, les syndicats... Sur quel contenu précis faudrait-il, en définitive s'entendre ?

35- Il faut noter qu'en Afrique, il y a un désintérêt, une baisse de la participation de la société civile qui est pourtant sujette à une cour assidue de la part des gouvernements. La société civile doit avoir un rôle important au sein de ce continent qui, bien que marqué par une crise structurelle, montre clairement des signes de renaissance.

### **Les fondements de la société civile :**

36- Les prochaines décennies devraient être prospères pour l'Afrique dès lors que la société civile assurera une formation citoyenne de grande envergure. La société civile constitue ainsi une garantie des libertés et du respect de tous les droits humains. Ses pressions poussent à un aboutissement des réformes mais cet engagement lui vaut malheureusement encore des brimades et des arrestations ; néanmoins, il faut maintenir le cap qui est de réhabiliter le continent.

Pour cela, il faut impliquer la société civile, pour qu'elle puisse participer à la prise de décision dans l'évolution des pays. Et comme les problèmes de sécurité et de conflits touchent en premier lieu cette société civile et les populations, il faut que les gouvernements écoutent davantage la société civile et l'impliquent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur des populations.

## **IV.e - ATELIER V : DIVERSITÉ ET PLURALISME CULTURELS, DES ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE**

37- Dans le cadre du séminaire international sur les approches prospectives et les stratégies novatrices pour le développement de l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle, l'atelier V dudit séminaire s'est organisé autour du thème : **Diversité et pluralisme culturels, des enjeux pour le développement durable en Afrique.**

38- Le contexte international dans lequel l'atelier a mené cette réflexion pour une approche plus dynamique du développement de l'Afrique, semble particulièrement actuel et opportun. C'est pourquoi les participants ont tenu à saluer l'initiative prise par l'UNESCO en provoquant la tenue de cette rencontre de haute portée.

39- L'atelier V a enregistré la participation d'une cinquantaine de conférenciers, d'intervenants et d'invités.

40- Les travaux de cet atelier ont porté sur trois sous-thèmes à savoir :

- L'Afrique face à la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation ;
- Le pluralisme culturel, garant de stabilité et de cohésion sociale ;
- Le rôle de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique.

41- La qualité des participants (femmes et hommes politiques, chercheurs et professionnels du secteur de la culture, représentants d'organisations internationales et non-gouvernementales, telles que le Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels) et la richesse des communications ou interventions, ont rehaussé le niveau des débats, remarquables et dynamiques. Il faut noter que les travaux se sont déroulés dans une ambiance de sérénité et de compréhension mutuelle.

### **Organisation des travaux de l'Atelier V**

L'Atelier V a entamé ses travaux dans l'après-midi du jeudi 8 novembre avec les communications de plusieurs intervenants, membres du panel ou invités.

- Il a eu pour modérateur M. Renato MATUSSE (Mozambique) et rapporteurs MM. Lipuswhi MBUYAMBA (UNESCO) et Cosme Adebayo d'ALMEIDA (Togo).
- Le Secrétariat de l'UNESCO était représenté par M. Mounir BOUCHENAKI, Sous-Directeur général pour la Culture, Mme Katérina STENOUE, Directrice de la Division des politiques culturelles, Mme Nilda ANGLARILL, Chef de section, Division des politiques culturelles et M. Amadou NDOYE, Consultant, Division des politiques culturelles.

42- En ouvrant la séance, le Sous-Directeur général pour la culture a attiré l'attention des participants sur l'importance des travaux de l'Atelier. Il a fait part des défis que l'Afrique, à travers ses fils, devra relever et a invité chacun à s'investir dans les travaux avec des recommandations et des projets concrets à soumettre à l'UNESCO afin qu'ils soient pris en compte dans la stratégie à moyen terme adoptée par la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence générale.

43- L'atelier V a eu l'honneur d'accueillir la Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO, Mme A. BENANNI. Celle-ci a déclaré en substance que le culturel peut trouver des réponses à l'ensemble des questions que nous nous posons, en nous référant à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée à la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence générale. Tout en reconnaissant que le thème de l'Atelier est complexe et qu'il faudrait beaucoup d'imagination pour atteindre les objectifs fixés par le séminaire international, elle a souhaité que des solutions novatrices soient proposées comme réponse renouvelée aux questions qui nous préoccupent.

44- Le modérateur, Monsieur MATUSSE, dans l'introduction des trois sous-thèmes sur lesquels les participants devaient porter leurs réflexions, a déclaré que la Culture est un facteur d'enrichissement; mais la question est de savoir comment le traduire dans la réalité. Il s'agit donc d'avoir un regard plus explicite sur les questions relatives à la diversité culturelle souvent présentée comme une contrainte dont il faut s'accommoder et que les gouvernements doivent ménager le mieux possible. Il faudra mettre en évidence que la diversité culturelle loin d'être une menace, constitue une source d'enrichissement pour la société, en révélant un spectre étendu de visions du monde, d'éclairages et de sensibilités créatrices qui permettent à chaque citoyen plusieurs choix aussi bien individuels que collectifs. Il a, aussi indiqué, que le pluralisme culturel renvoie au droit pour les cultures, c'est-à-dire le droit de chaque culture de se manifester et de promouvoir l'homme.

45- A l'issue de cette introduction, les panélistes ont été invités à présenter leurs communications respectives. D'emblée, les différents intervenants ont situé l'Afrique dans le contexte de la mondialisation. Ils ont insisté sur la pertinence de toutes les richesses accumulées à travers les âges, rappelant que le concept *ubuntu* de l'humanité soutenait la solidarité africaine et constituait l'atout majeur permettant de prévenir et de régler les conflits.

Après ces considérations, il est apparu nécessaire d'insister sur la préservation du dialogue des cultures et d'assurer la participation de tous à la vie culturelle par une stratégie constructive qui impose le respect du pluralisme culturel.

46- Pour une meilleure lecture de la relation entre diversité culturelle et pluralisme culturel, il a paru préférable de lier en une seule partie et en un seul et unique sujet les deux sous-thèmes suivants, pour faciliter une meilleure compréhension.

## **L'Afrique face à la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation et le pluralisme culturel garant de stabilité et de cohésion social**

47- Il y a lieu de retenir essentiellement que l'Afrique vit et subit de plein fouet les conséquences de l'hégémonie culturelle de la mondialisation. Dans un monde de plus en plus interconnecté, elle devra relever le défi d'une diversité culturelle lui permettant de construire le pluralisme, élément de dialogue entre différentes cultures et de conservation de leurs particularités. Parce que la diversité culturelle, est source d'enrichissement et non d'appauvrissement de l'identité de chacun. Le pluralisme constructif est à la fois un but et un processus que la diversité culturelle doit canaliser de manière positive, afin de faciliter la création de mécanismes étatiques et sociaux susceptibles de permettre une interaction harmonieuse entre les cultures.

48- Dans le cas de l'Afrique, les participants ont recouru à la formulation des stratégies concrètes pour le maintien d'un équilibre social, dynamique, susceptible d'encourager l'unité sans avoir recours à l'uniformité ; d'où le nécessaire dialogue intercommunautaire des sociétés ayant vécu des conflits. Les intervenants ont souligné que les langues africaines qui se situent au cœur des identités culturelles à préserver, sont un élément important pour l'épanouissement des peuples, outre qu'elles permettent à tous d'accéder à la connaissance et de participer à la vie sociale de la communauté. Les langues sont un baromètre du respect du droit culturel, de la démocratie et de la justice.

49- Le respect du pluralisme apparaît donc comme une réponse à la diversité culturelle. Ainsi est apparue la nécessité pour les Etats africains de se doter de politiques culturelles bien documentées. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de la situation particulière que connaît le continent aujourd'hui et de son environnement actuel. Ils doivent alors mettre en place une politique culturelle qui favorise le développement de leurs pays. Or, dans le cadre du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), la prise en compte du fondement culturel du nouveau partenariat et de sa solution est à peine effleurée ; il apparaît qu'une attention particulière devrait être accordée à la question culturelle pour améliorer le contenu et la mise en place de cette initiative. Des éléments nouveaux de cette vision ont été soulignés, entre autres, le lien entre culture et développement, la promotion des valeurs, l'éducation civique, le respect des groupes minoritaires.

50- De toute évidence, les participants ont insisté sur le rôle critique que les Etats africains doivent jouer dans la promotion d'une vision positive du pluralisme et de la diversité culturels. L'Etat doit concevoir des institutions légitimes capables de représenter des individus et des groupes aux valeurs et aux idéaux divers, voire profondément divergents. Plus important, il faut également des politiques et des programmes (par exemple, dans les domaines de l'éducation, de la culture et des médias) pour encourager la sensibilité, la connaissance, la compréhension et l'action interculturelles etc, mais il faut aller plus loin en mettant l'accent sur le rôle que joue la culture en tant que fondement du développement et sur la place qui doit être dévolues aux langues africaines en tant que médium de culture et de connaissance.

51- Le rôle essentiel que la société civile doit jouer pour compléter les efforts de l'Etat au chapitre de la gestion du pluralisme et de la diversité culturels a été évoqué. Les participants estiment que le meilleur moyen de parvenir à cet objectif, est d'associer les mécanismes étatiques qui constituent le moyen de créer, du sommet à la base, des cadres d'actions plurielles servant à la société civile dans ses diverses manifestations (associations, associations non gouvernementales, médias privés, monde de l'entreprise, etc.), en offrant, de bas en haut, les indispensables voies de communication, de coopération et de démarches négociées en vue de favoriser la participation de tous au processus de la mondialisation, tout en préservant les dynamiques interculturelles.

### **Le rôle de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique.**

52- En se posant la question de savoir comment définir la concordance de cette population d'origine africaine vivant en dehors du Continent africain, les participants ont souhaité qu'un inventaire soit fait sur les institutions et les associations existantes afin de déterminer leur capacité d'action laquelle, au besoin, pourrait être renforcée en vue de leur permettre de jouer effectivement un rôle déterminant dans leur pays respectif d'accueil ainsi que sur le continent.

53- En effet, les intervenants ont insisté sur le fait que, dès l'apparition des mouvements d'émancipation et de libération de l'Afrique, la diaspora africaine, dans les Amériques en particulier, proclamait sa solidarité et s'impliquait dans la dynamique de la nouvelle donne. Bien plus, une volonté de retour s'affirmait qui, sans toujours aboutir au mouvement des populations comme ce fut le cas de certaines communautés noires du Brésil revenant sur les côtes ouest du continent noir, s'inscrivait dans une demande responsable de participation aux programmes de développement social et économique de l'Afrique contemporaine.

54- De la même manière, les intervenants constatent qu'une diaspora plus récente, celle des émigrants du siècle dernier vers l'Amérique comme vers l'Europe, éprouve un sentiment d'attachement servi par des racines profondément ancrées dans la terre de leur origine, impliquant à terme une obligation pour elle de participation à l'action globale du développement. Des projets concrets ont ainsi été mis en œuvre dans le domaine socio-économique, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

55- L'atelier s'est réjoui que l'UNESCO, singulièrement depuis plus de 20 ans, ait inscrit, dans ses programmes d'activités, la mobilisation des chercheurs et la constitution de réseaux internationaux pour des projets tels que la réécriture de l'Histoire générale de l'Afrique et la reconstitution de la Route de l'esclave dans un processus global visant à poser des jalons pour un dialogue constructif des peuples par l'émergence d'une civilisation africaine contemporaine. Cela ne pourra se réaliser que par la mise en place d'une coopération internationale pour faciliter le lien systématique entre les professionnels et les chercheurs de la diaspora. C'est pourquoi les participants ont souhaité que les Etats africains puissent veiller à ce que les accords bilatéraux qu'ils concluent avec les pays industrialisés s'inscrivent dans la démarche globale du respect du pluralisme et du renforcement de la diversité culturelle créatrice.

56- L'Afrique dans son histoire est toujours apparue comme plurielle. Elle a engrangé à travers celle-ci un bagage de savoirs et de sagesse qui lui a permis de connaître un âge d'or sur lequel se fondent aujourd'hui entre autres les espoirs formulés pour sa renaissance. Pourtant, les crises qu'elle a connues semblent provenir de revendications identitaires faites d'intolérance, de mépris des droits de l'autre, du refus de la différence.

57- En ce début du nouveau millénaire, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) constitue une opportunité que les participants recommandent de saisir pour faire du respect du pluralisme un modèle de gouvernement. L'information, l'éducation, bref la connaissance active et dynamique de la culture seront des instruments de cette nouvelle quête.

A l'issue de ces discussions, les participants ont formulé une série de recommandations à l'intention des Etats, de l'UNESCO, de l'Union Africaine, des organisations internationales et non-gouvernementales, de la société civile, des chercheurs et autres professionnels de la culture.

58- Les participants ont regretté le temps imparti, jugé trop court, pour approfondir suffisamment les questions soulevées car au stade actuel de la réflexion et de la mise en œuvre des actions dans ce domaine, quelques thèmes restent encore à explorer :

- diversité culturelle et gouvernance démocratique,
- diversité culturelle et démocratie culturelle,
- diversité culturelle en tant que moteur du développement économique,
- diversité culturelle, créativité et industries culturelles : sources inépuisables d'innovation et d'épanouissement pour l'individu et pour la société.

Aussi les participants ont émis le vœu que l'UNESCO poursuive les travaux amorcés pendant les deux journées du séminaire.

## IV.f ATELIER VI – LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR : LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Présidé par M. Cheikh Modibo Diarra, astrophysicien et navigateur interplanétaire à la NASA, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO et avec comme rapporteur M. Guenther Cyranek, UNESCO Addis-Ababa. L'atelier a articulé ses discussions autour des 4 sous-thèmes suivants :

- Promotion des technologies de l'information et de la communication et éducation à distance en Afrique.
- NTIC, liberté d'expression et démocratie en Afrique.
- NTIC, société du savoir et questions liées au genre en Afrique.
- Accès et participation aux services publics dans la société de l'information.

59. L'atelier a réuni 25 participants. Les présentations par les panélistes du Mali, du Sénégal, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont couvert ces sous-thèmes. Quelques-uns des commentaires formulés au cours de la discussion – stimulée par le panel constitué de Mme Sibanda, MM. Naidoo, Coulibaly et Diallo et de M. Diarra, modérateur – peuvent être résumés comme suit :

- Une forte volonté politique est nécessaire au sein des Etats-membres pour mettre en œuvre un projet national promouvant la société du savoir. Il est surprenant que, seuls, quelques pays africains aient soutenu la recommandation de l'UNESCO sur le *Multilinguisme et l'Accès universel au cyberspace* lors de la Conférence générale qui vient de s'achever.
- L'UNESCO devrait attirer l'attention des Etats membres sur la nécessité d'encourager l'utilisation des TIC et de créer un environnement favorable au développement de la société du savoir, ce qui inclut une réduction des taxes pour les équipements des TIC (l'ordinateur reste perçu comme un produit de luxe, il est donc pénalisé par une taxation élevée), des coûts abordables pour Internet, des consortiums publics pour l'accès à Internet, etc.
- La société doit apprendre que les TIC créent une culture spécifique de l'information. Il est nécessaire de faire face aux choix et aux risques éventuels tout en développant une société du savoir inclusive, au bénéfice de tous.
- Sensibiliser aux chances offertes par les TIC, de façon à surmonter les barrières psychologiques chez les usagers. Les TIC doivent être envisagées comme un outil dans le processus de développement ; c'est de cette manière que la radio a connu un grand succès en Afrique.

60. **Quelques questions méritant approfondissement :**

- Quelles sont les stratégies appropriées pour introduire les TIC à l'école, quand les manuels scolaires, l'électricité, les téléphones font défaut ?

- Quelles sont les possibilités d'acquérir des équipements (matériels et logiciels) à bon marché ? Est-il possible de développer et de produire en Afrique un micro-ordinateur peu coûteux, en suivant l'exemple de l'Inde avec le *simputer* ou du Brésil, avec son *PC popular* ? Un plan stratégique, de niveau national ou sous-régional, pourrait-il ouvrir la possibilité de négocier, en tant que bloc africain, de meilleures conditions, à l'occasion de commandes auprès de fabricants internationaux de TIC ?
  - Les coûts d'accès à Internet en Afrique sont 5 à 10 fois plus élevés que dans les pays du Nord. Pourquoi ne pas envisager que les gouvernements africains, qui représentent une population supérieure à 700 millions de personnes, achètent un satellite d'un prix de 200 millions de dollars et d'une durée de vie de 17 ans, ce qui permettrait de fournir un accès à Internet pour 20 dollars par an et par personne ?
61. La discussion sur les perspectives de la société du savoir en Afrique n'a pas suscité de controverses dans le groupe. Les participants croient à l'utilité des TIC pour le processus de développement. Les médias traditionnels – journaux et radio – devraient être perçus comme complémentaires des médias interactifs, tels que le CD-ROM et Internet. Le développement des TIC en Afrique est conditionné par une compréhension et d'une volonté politiques. Le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* (NEPAD) donne aux *TIC pour le Développement* une forte priorité. Dans le cadre de cette initiative, il revient à l'UNESCO de soutenir l'utilisation des TIC dans ses domaines de compétence (l'éducation, la science et la culture).

#### **IV.g - ATELIER VII- RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION PANAFRICAINNE ET DU PARTENARIAT INTERNATIONAL**

- 62- L'atelier VII chargé par le séminaire d'étudier le thème du **Renforcement de la coopération panafricaine et du partenariat international** a été présidé par le Dr Bimbola Ogunkelu, Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Fédérale du Nigéria. Le Rapporteur était Madame Madeleine Brigaud-Robert, UNESCO. Les représentants du Secrétariat étaient Messieurs Nouréini Tidjani-Serpos, Sous-Directeur général, Département Afrique et Ahmed Sayyad, Sous-Directeur général pour les Relations extérieures et la coopération.
- 63- L'atelier VII, après avoir écouté les contributions du Dr Bimbola Ogunkelu, de M. Alioune Sall, de l'Ambassadeur Yasukini Enoki, du Dr Mohamed A. El Sherif, du Dr Mohamed Al-Azhari, des Professeurs François Dossou, Tanella Boni, d'Ambroise Medegan et de Philippe Suinenn, a procédé à un large débat et à un tour d'horizon sur le thème qui lui a été assigné et est parvenu aux conclusions suivantes :
- 64- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), par son titre même, met l'accent sur les liens et les relations que les Etats africains doivent tisser entre eux et avec le reste du monde pour parvenir à un développement durable; la taille de la plupart de ces Etats les rend difficilement viables économiquement.
- 65- Le renforcement de la coopération panafricaine doit procéder d'une volonté politique de refus de la marginalisation du continent africain ; la mise en oeuvre d'une vision intégratrice sous-régionale et régionale est de nature à permettre de minimiser les conflits et à promouvoir la paix.
- 66- On ne peut pas coopérer et renforcer le sentiment panafricain s'il n'y a pas de dialogue entre les diverses identités culturelles africaines et si la culture de la paix ne permet pas d'instaurer un climat de communauté de destin.
- 67- Le partenariat international est un instrument essentiel de solidarité et de partage; il doit accompagner les efforts endogènes des Africains et non pas se substituer à eux, tuant ainsi tout esprit d'initiative et d'appropriation.
- 68- Comme le montre l'expérience japonaise, malgré l'absence de ressources naturelles, ce pays a mobilisé tous ses moyens pour développer les ressources humaines ; c'est une expérience pertinente pour l'Afrique qui a besoin de renforcer ses capacités humaines.